

Communiqué de presse

Un souffle du Nord pour les soins infirmiers de ville ?

Wambrechies (Nord), le 24 juillet 2019

Au titre des expérimentations organisationnelles en Santé souhaitées par Monsieur Le Président de la République et Madame la Ministre de la Santé, l'expérimentation EQUILIBRES (Equipes d'Infirmières Libres, Responsables et Solidaires), librement inspirée de **Buurtzorg** (Hollande) et portée par l'association à but non lucratif nordiste **Soignons Humain**, vient d'être autorisée¹ pour trois ans.

Quel est le but de cette expérimentation EQUILIBRES ?

Le but est d'améliorer la prise en charge en ville des patients et leurs proches aidants, et de contribuer à la pérennisation de notre système de santé par une ligne de soins primaires renforcée, en améliorant les conditions d'exercice des professionnels concernés et leur valorisation.

L'enjeu n'est pas de changer le statut (libéral ou salarié) des infirmiers de ville, ni les missions qui leur sont dévolues, mais de rechercher un **contexte favorable qui leur permettra de mieux les accomplir**.

Rendre visible l'invisible

Avec l'expérimentation EQUILIBRES, c'est bien l'ensemble du champ des compétences infirmières telles que prévues dans le Code de la Santé Publique² qui est reconnu et valorisé, car rendu visible.

Les moyens proposés pour atteindre ce but sont :

- 1) l'accompagnement à un exercice en **équipe solidaire**,
- 2) un honoraire **simplifié** : forfaitaire au **temps** passé auprès des patients au lieu de la tarification en fonction des actes réalisés,
- 3) une évaluation régulière des besoins des patients basée sur le **référentiel standardisé multidimensionnel Omaha**.

Rendre sa valeur au temps

Qui est concerné par l'expérimentation EQUILIBRES ?

D'une durée de trois ans, elle concernera à terme et au total **200 infirmiers**³ exerçant en cabinets libéraux ou en centres de santé, répartis dans trois régions : **Hauts de France, Occitanie, Ile-de-France**. Tous conservent le statut d'exercice professionnel d'origine qu'ils ont librement choisi, salariat ou libéral conventionné.

Et maintenant ?

La parution de l'arrêté d'autorisation de cette expérimentation au JO a suscité un vif débat parmi certains membres de la communauté professionnelle infirmière. La diversité des points de vue exprimés est signe de richesse et d'engagement ; l'intensité des échanges laisse entrevoir à un niveau plus intime la souffrance vécue par toute une profession qui est sous pression depuis de nombreuses années, ainsi que son déficit de reconnaissance.

Fidèle à ses valeurs d'ouverture et de pragmatisme, l'association continue d'inviter **à la rencontre et au dialogue**, afin de poursuivre collectivement la recherche de solutions à même de satisfaire conjointement toutes les parties prenantes.

Contact presse : Guillaume Alsac, Président. 06 85 32 47 33. Guillaume.alsac@soignonshumain.fr

¹ https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000038777308

² Articles R4311-1 et suivants

³ La France compte environ 125 000 infirmiers libéraux en exercice et 5 000 infirmiers exerçant sous statut salarié en centres de santé associatifs ou communaux (DREES, <http://www.data.drees.sante.gouv.fr/TableViewer/tableView.aspx?ReportId=3704>).



A propos de Soignons Humain

*Soignons Humain est une **association à but non lucratif**, créée par une équipe de bénévoles en 2016 à Wambrechies dans le Nord, afin de contribuer à l'amélioration du système de santé, en recherchant la **satisfaction simultanée** de toutes ses parties prenantes : patients et proches aidants, professionnels, et financeurs.*

Pour cela, elle organise des rencontres à destination des professionnels, contribue au débat public et apporte son expertise et son soutien opérationnels aux équipes de professionnels qui la sollicitent, quels que soient leur statut, libéral ou salarié.

L'engagement des membres de l'association Soignons Humain est nourri du plus profond respect et de l'admiration envers tous les professionnels infirmiers et infirmières qui sont sur le terrain au service de leurs concitoyens 7 jours sur 7, par toutes conditions de température ou de dangers.

*Elle s'inspire **librement** de la vision développée par Jos de Blok, infirmier hollandais, qui a lancé Buurtzorg (« Soins de Proximité ») en 2007 à partir d'une simple équipe de 4 infirmiers. Ayant fait l'objet de diverses évaluations indépendantes, cette approche du soin innovante suscite de plus en plus l'intérêt de nombreux pays du monde. Certains l'ont adapté, via des acteurs locaux, aux spécificités de leur système de santé respectif : Japon, Chine, Singapour, Australie, Russie, Inde, Allemagne, Royaume-Uni, Suède, Suisse.*

Soignons Humain est un des partenaires européens du programme TICC, financé par le Fonds Européen de Développement Régional dans le cadre du programme INTERREG 2 mers : Royaume Uni, France, Belgique, Pays-Bas. L'association a également reçu l'aide du fonds d'action sociale retraite complémentaire du groupe de protection sociale à gestion paritaire AG2R La Mondiale, du Comité Coordination Action Handicap (CCAH), de la Fondation Crédit Agricole, de la Fondation MACIF, de la Fondation de France.

*Les membres du Conseil d'Administration de l'association dont la gestion est nécessairement désintéressée sont l'**Association Représentative de Patients France Assos Santé**, trois infirmiers diplômés d'Etat dont deux ayant exercé près de 20 ans en libéral, ainsi que diverses personnes qui s'engagent à titre privé, personnel et **bénévole**, en mettant leurs compétences variées et adaptées au service du projet associatif : directrice/teur d'établissement médico-social, contrôleur de gestion, expert RH, cadre administratif, fonctionnaire de l'Etat (ancien Directeur Général d'ARS).*

A propos de l'article 51

La loi de financement de la sécurité sociale pour 2018 a introduit, en son article 51, un dispositif permettant d'expérimenter de nouvelles organisations en santé reposant sur des modes de financement inédits. Et ce, dès lors que ces nouvelles organisations contribuent à améliorer le parcours des patients, l'efficacité du système de santé, l'accès aux soins ou encore la pertinence de la prescription des produits de santé et soient évaluées à la fin de l'expérimentation.⁴

Le fonds pour l'innovation du système de santé (FISS) a été spécifiquement créé afin de financer, sous conditions, le déploiement des projets ainsi retenus.

Les associations d'usagers, les établissements de santé (publics ou privés), les fédérations et syndicats, les professionnels de santé, d'entreprises, les professionnels de l'aide à domicile, les organismes complémentaires ou les collectivités territoriales peuvent être porteurs de projets. Il n'existe aucune restriction quant à leur statut juridique ni dans leur liberté d'entreprendre.

Post scriptum : en désignant 2020 comme l'année des infirmières et des sage-femmes, l'OMS a rendu un bel hommage à la contribution des soins infirmiers à la santé de notre monde : à notre modeste échelle, et chacun à sa manière, soyons tous à la hauteur de ce beau défi qui nous attend !

⁴ <https://solidarites-sante.gouv.fr/systeme-de-sante-et-medico-social/parcours-des-patients-et-des-usagers/article-51-10918/article-51>